



HAL
open science

Licence professionnelle Métrologie, qualité et sûreté industrielle

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Métrologie, qualité et sûreté industrielle. 2013, Université Paris Diderot - Paris 7. hceres-02038214

HAL Id: hceres-02038214

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038214>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Métrie, qualité et sûreté industrielle

de l'Université Paris 7 – Denis
Diderot

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Paris 7 – Denis Diderot

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Métrologie, qualité et sureté industrielle

Dénomination nationale : SP2-Gestion de la production industrielle

Demande n° S3LP140006612

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Tous les enseignements sont réalisés à L'IUT Paris Diderot, 5 rue Thomas Mann, 75205 PARIS
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /
- Secteur professionnel demandé : /

Présentation de la spécialité

La licence professionnelle *Métrologie qualité et sureté industrielle* (MQSI) est une formation de l'université Paris 7 - Denis Diderot, portée par le département « Mesures physiques » de l'IUT. Cette formation a vu le jour en 2002 en formation initiale et s'est vue proposée uniquement sur le mode de l'apprentissage en 2009 dans le but de favoriser l'insertion professionnelle des diplômés. La formation repose sur trois axes de compétences : le contrôle qualité, la métrologie et la sécurité en matière d'hygiène et d'environnement. Les diplômés doivent donc être en capacité de maîtriser une chaîne de mesure physique dans son environnement industriel, de suivre une démarche qualité sous ses aspects normatifs et être capable d'apprécier et de prévenir les risques industriels en termes d'hygiène, de sécurité et d'environnement. Les métiers visés sont ceux de technicien supérieur de niveau II, en général postes dédiés qualité, sécurité, environnement (QSE) dans les entreprises.

Cette licence professionnelle (LP) est intégrée, en cohérence, à l'offre de formation de l'université, dans le prolongement du DUT *Mesures physiques* et est contiguë à d'autres licences du domaine « Sciences, technologies, santé ». Cette licence professionnelle *MQSI* s'inscrit dans le cadre des licences dédiées à la métrologie, la qualité et la gestion des risques industriels qui sont relativement bien réparties sur le plan national. Sur le plan régional, il existe quatre licences professionnelles dans le domaine de la mesure, mais la licence *MQSI* est spécifiquement dédiée aux métiers de la gestion des risques industriels et environnementaux.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence professionnelle *MOSI* est une formation organisée sur le mode de l'alternance. Elle comprend huit unités d'enseignement (UE) dont une UE de mise à niveau scientifique. Il y a trois UE de cœur de métier *Métrologie, qualité, sûreté industrielle*, deux UE transversales *Méthodes et gestion et gestion de l'entreprise, Langage et communication* ainsi que deux UE *Projet tuteuré* et *Stage ou activité en entreprise*. Les contenus des UE sont cohérents dans la mesure où ils intègrent les bases scientifiques, les outils normatifs, la maîtrise des systèmes d'information et les règles environnementales. Le statut d'apprenti et l'alternance bimensuelle entreprise-formation favorisent manifestement le développement et l'application des connaissances et compétences. Les missions de stage et de projet ainsi que le suivi des étudiants (livrets de suivi) apportent le lien et la cohérence nécessaires à l'acquisition des connaissances. L'évaluation des connaissances et des compétences est organisée conformément au cahier des charges des licences professionnelles. La répartition des coefficients est cohérente au regard du cœur de métier. Une mise à niveau individualisée est proposée en début d'année afin d'homogénéiser les connaissances des apprentis d'origines diverses. Cette mise à niveau porte sur des enseignements de mathématiques, physique et chimie (volume horaire global : 27 heures). Le projet pédagogique et sa gouvernance sont de nature à favoriser le professionnalisme des étudiants de sorte qu'ils soient rapidement opérationnels dans l'entreprise.

Concernant l'insertion professionnelle, l'établissement réalise les enquêtes d'insertion nationales et locales par l'intermédiaire du secrétariat pédagogique. Les taux de réponse aux différentes enquêtes étant moyens, l'analyse des indicateurs est quelque peu délicate du fait des effectifs répondants (5 à 10 individus). Toutefois, on note que l'insertion professionnelle est efficace et rapide depuis la généralisation de l'apprentissage ; ce qui démontre une bonne intégration et une adéquation de la formation aux besoins des professionnels. Les poursuites d'études restent élevées (30 %) malgré les efforts réalisés pour inciter les diplômés à l'insertion professionnelle. Les diplômés en poursuite d'études sont le plus souvent sous le statut de salarié apprenti. Les catégories professionnelles et les emplois occupés sont en phase avec les objectifs de la formation avec l'intérêt d'être pluridisciplinaires dans des environnements différents.

Les professionnels participent de manière très active à la formation, à différents niveaux : recrutement des étudiants apprentis, soutenance de stages et projets tuteurés, participation au conseil de perfectionnement et au jury de la licence. On constate un bon équilibre entre les intervenants professionnels et les enseignants de l'université puisque 35 % des heures d'enseignement encadrées, soit 176 heures sur les 500 heures de formation, sont confiées à des professionnels, notamment sur les UE « cœur de métier ». Les professionnels, au nombre de douze, occupent des fonctions de techniciens, ingénieurs ou cadres intermédiaires venant d'horizons très différents mais tous situés sur le cœur de métier « QSE ». Il n'y a pas *a priori* de partenariats professionnels formalisés quand bien même l'investissement des professionnels dans cette formation apparaît important. Une convention de partenariat a été formalisée avec le CFA FormatSup pour la formation d'apprentis en liaison avec les organisations professionnelles. La situation exceptionnelle de la région parisienne en termes de bassin d'emploi, le renforcement de la législation en matière de sécurité et de contrôle, de qualité et de respect de l'environnement indiquent que cette formation est bien positionnée, à court et moyen terme.

La formation est pilotée par le responsable de la licence assisté de responsables d'UE selon une organisation très structurée. L'équipe pédagogique est composée d'enseignants spécialistes du domaine et de professionnels. Un conseil de perfectionnement formalisé se réunit deux fois par an. Il est composé, de manière pertinente d'enseignants, d'étudiants, de professionnels, du directeur du CFA, de la présidente du conseil d'administration et la directrice de l'IUT. Ses prérogatives sont claires. Il évalue la cohérence de la formation avec le besoin des entreprises. Il est impliqué dans l'évolution et l'amélioration de la formation au regard du taux de réussite des étudiants et de leur insertion professionnelle immédiate, *via* les enquêtes nationales et locales. Il est également informé des analyses de l'évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants. L'équipe de formation est aussi animée par un conseil pédagogique.

Enfin, toutes les recommandations de la précédente évaluation ont été prises en compte et des actions concrètes ont été menées sur le recrutement, l'insertion et la redéfinition de la spécialité sur un cœur de métier précis afin de favoriser l'insertion professionnelle. Manifestement, la formation est pilotée de manière précise et lucide, des actions correctives pertinentes sont apportées en permanence grâce à l'organisation mise en place.

- Points forts :

- Le pilotage de la spécialité, un projet pédagogique bien structuré.
- La meilleure insertion professionnelle suite à la généralisation de l'apprentissage.
- Le bon taux de réussite.

- Points faibles :
 - Des taux de réponse aux enquêtes d'insertion moyens.
 - L'absence de réflexion et de moyens pour l'accès à des publics à contraintes particulières.
 - L'absence de passerelle spécifique L2 vers LP *MQSI*.
 - Aucune validation des acquis de l'expérience (VAE).

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de mettre en place d'un plan d'actions pour l'accessibilité des publics à contraintes particulières dans le respect des objectifs 2015 pour les personnes recevant du public. Il serait souhaitable d'améliorer les taux de réponse aux enquêtes d'insertion et d'encourager la VAE.

Enfin, il conviendrait de veiller à l'insertion professionnelle immédiate, bien que des mesures aient déjà été prises en ce sens par la généralisation de l'apprentissage en 2009, le taux de poursuite d'études restant relativement élevé.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle (A+, A, B, C) : A
- Lien avec les milieux professionnels (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : A



Observations de l'établissement

Le Président

PIVB/NC/YM - 2013 - 183

Paris, le 18 juillet 2013

M. Jean-Marc GEIB
Directeur de la section formations
AERES
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Monsieur le Directeur,

L'université se réjouit de la bonne évaluation globale de ses diplômés par les experts de l'AERES. Contrairement à l'évaluation de l'offre de formation menée en 2008, la présente campagne n'a pas donné lieu à une notation unique par diplôme. Ainsi, pour chacun des diplômés, un certain nombre de critères ont été notés : 76% de nos formations ont obtenu une note A+ (12%) ou A (64%) sur le critère du projet pédagogique. Ces notes ont été attribuées à des formations témoignant d'un contenu et d'une structure solides, riches et cohérents, ce dernier argument signifiant en particulier une bonne intégration de tous les parcours de licences ou de toutes les spécialités de master au sein d'une même mention. En outre, la bonne progressivité, l'adéquation entre contenu pédagogique et objectifs de la formation, ainsi que l'ouverture transdisciplinaire ont été particulièrement bien évaluées. Pour les licences en particulier, les experts ont également été attentifs au respect du volume horaire réglementaire (ISOOh sur 3 ans) ainsi qu'aux formations privilégiant le contrôle continu. Du côté des masters, les efforts de mutualisation d'enseignements favorisant le tronc commun, tout comme une bonne articulation entre M1 et M2 et un adossement solide à la recherche ont été soulignés par l'AERES tous domaines confondus.

Concernant l'insertion professionnelle et la poursuite d'études, les résultats sont un peu plus mitigés avec une répartition équivalente entre les notes A et B (39% pour chaque). S'agissant de la poursuite d'études en particulier, la variété des débouchés, en particulier après la licence, a été évaluée favorablement. En revanche, parmi les points à améliorer, les experts relèvent la faiblesse, voire l'absence de lien avec l'OVE pouvant notamment conduire à l'absence de suivi des étudiants sortis du cursus avec ou sans diplôme. De même, certaines données relatives à la poursuite d'études font partie des points à améliorer : le faible taux de poursuite dans un master Paris Diderot pour certaines licences générales, ainsi qu'un faible taux de poursuite en doctorat pour certains masters à finalité recherche.

Le critère spécifique aux licences professionnelles des liens avec les milieux professionnels a remporté une large majorité de notes A (72%). Cette bonne évaluation est justifiée par la diversification des entreprises d'accueil ou une forte implication des professionnels dans les enseignements. Les évaluations encouragent les équipes à formaliser de façon plus systématique ces liens avec les professionnels par l'établissement de conventions de partenariat, ce que nous nous engageons à réaliser promptement. Nous avons également noté la recommandation formulée par l'AERES de nous doter de moyens d'évaluation renforcés au niveau de l'établissement. Ce sera pour nous un objectif majeur.

Nous avons naturellement examiné en priorité les avis les plus défavorables afin de réexaminer dans des délais très brefs notre offre de formation se rapportant à ces maquettes. C'est sur le pilotage des formations que l'évaluation est la moins bonne avec 45% de notes B et 13% de notes C. Les principaux écueils repérés par les experts relèvent notamment d'un sous-encadrement pédagogique, de l'absence de conseil de perfectionnement ou, quand il existe, des lacunes dans sa composition (absence de représentants étudiants, d'extérieurs, de professionnels du secteur concerné). De plus, ont parfois été soulevés un soutien administratif trop faible, des dispositifs de pilotage trop « éclatés » pouvant donner lieu à un manque de coordination au sein d'une mention ou révélant un manque de communication entre différentes disciplines, ou encore remettant en question la pertinence du rattachement d'une spécialité à une mention de master.

Pour la plupart des évaluations, les réflexions des experts et les conseils dispensés ont été constructifs ; des remaniements immédiats ont été inclus dans certaines de nos réponses, nous y reviendrons. Quelques réflexions nous ont semblé plus problématiques et certaines évaluations posent réellement problème. Un échange a ainsi dû être organisé avec l'AERES.

La première difficulté est de portée générale : notre offre de formation, spécialement pour les diplômes de master, a été conçue dans le cadre de la constitution de Sorbonne Paris Cité, établissement dont le périmètre est connu depuis la constitution du PRES éponyme (2009), mais dont l'organisation et le fonctionnement continuent d'être élaborés. Il faut rappeler que pendant la construction de l'offre de formation se sont tenues les Assises de l'enseignement supérieur, suivies de l'affichage par le gouvernement de la politique générale en matière d'organisation de l'enseignement supérieur. Tout au long de ce processus s'est affirmée l'idée de la constitution de communautés d'universités et d'établissements comme un élément fondamental et structurant de l'enseignement supérieur en France, en particulier pour ce qui concerne l'offre de formation. Cette évolution, qui ne fait que poursuivre les efforts déjà engagés par le passé récent dans Sorbonne Paris Cité, a fortement animé les enseignants chercheurs dans leur conception d'une offre de formation de plus en plus cohérente sur notre site Sorbonne Paris Cité.

La perspective d'une forte convergence des formations des établissements partenaires a été intégrée par l'ensemble de la communauté parmi les objectifs à atteindre à court terme, à la demande de la tutelle comme du conseil d'administration du PRES SPC. La préparation de cette convergence, annoncée dès le mois d'octobre 2011, a fortement influencé la construction de notre offre de mentions et de spécialités de master pour le contrat 2014-2018. Elle s'incarne spécialement dans la généralisation des partenariats d'habilitation conjoints tissés entre les mentions et spécialités de master au sein de SPC. Pour Paris Diderot, ce sont plus de 30% de nos spécialités qui ont été conçues ou restructurées dans le cadre d'une co-habilitation. Ce travail de densification des partenariats au sein de SPC n'est pas achevé ; il se poursuivra désormais en fonction des normes nouvelles que fixe la loi ESR et que détailleront les arrêtés d'application relatifs aux diplômes de Licence et de Master. Ajoutons qu'un tel processus de transformation est nécessairement long et que nous sommes en quelque sorte au milieu du gué. Il y a donc lieu de souligner cette instabilité importante du contexte académique et institutionnel qui a constitué l'environnement du travail d'élaboration de notre offre de formation. Cette instabilité a eu de nombreux effets gênants sur nos projets de maquettes, qui ne nous paraissent pas avoir été suffisamment pris en compte par les expertises de l'Agence.

Par exemple, la mise en place des masters MEEF (Métiers de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Formation) portés par les ESPE (École Supérieure de la Pédagogie et de l'Enseignement), qui incarne les difficultés que nous avons rencontrées produites par le télescopage entre les processus d'évaluation des bilans (contrat 2009-2012) et le calendrier des réformes à concevoir simultanément, a entraîné le retrait des spécialités « enseignements » qui figuraient auparavant au sein de nos mentions de master « disciplinaires » (7 spécialités). Pourquoi reprocher à certaines de ces mentions (LLCM) de ne plus mettre en œuvre de « parcours enseignement » ?

L'impression générale suivante est que l'expertise de nos maquettes de diplômes, de master en particulier, s'est inscrite dans un cadrage qui a privilégié une évaluation du bilan du contrat s'achevant. L'approche semble logique et devrait entraîner l'adhésion de la communauté. Il nous semble qu'elle a néanmoins été instruite au détriment du projet. L'offre de master de Paris Diderot compte un grand nombre de mentions et/ou spécialités en très forte restructuration, notamment du fait de la mise en cohérence de ces formations au niveau SPC. Pour certaines d'entre elles, l'évolution est telle que le dossier constitué pour le prochain contrat relève davantage d'une création (non évaluée par l'AERES) que d'un simple renouvellement. Or, c'est précisément dans le cas des dossiers de ce type que nous constatons une notation à la fois sévère et ignorante de ce contexte particulier (LLCM, Psychologie, Lettres). Ce sont les items « pilotage » qui sont évalués C alors même que le pilotage est l'aspect sur lequel a porté l'effort principal des équipes pédagogiques et des conseils de Paris Diderot. L'établissement a donc demandé le retrait de ces notes. Il serait dommageable que les maquettes qui ont fait beaucoup d'efforts pour répondre aux évolutions institutionnelles en cours se voient pénalisées parce que leurs projets ne sont peut-être pas encore totalement aboutis, du fait même des bouleversements qui sont entrepris.

Pour certaines mentions, l'évaluation surprend en raison du grand nombre d'erreurs ; des incohérences de notation s'en suivent. C'est le cas de la mention « Biologie Cellulaire, Physiologie, Pathologies » (BCPP), pour laquelle nous avons organisé un échange avec l'Agence, et avons obtenu un nouveau rapport qui après correction des erreurs factuelles a permis le retrait des notes C. Nous souhaiterions souligner que cette mention a été particulièrement exposée durant le travail de mise en cohérence de l'offre de formation au niveau SPC. D'abord, en raison du nombre important de partenariats qui la caractérisent ; ensuite, du fait du nombre tout aussi important de spécialités que la mention héberge (14). Elle devenait ainsi symbolique des possibilités de regroupements autour d'un secteur bien identifié. L'évaluation par l'AERES recommande néanmoins l'évolution vers la scission, et la mise en place de deux ou trois mentions distinctes ; anticipant les effets de la prochaine mise en place d'une nomenclature pour les mentions du diplôme de master, les responsables pédagogiques de BCPP ont été particulièrement attentifs à cette recommandation de l'expertise, et proposent d'ores et déjà le passage à deux mentions.

Il existe d'autres mentions pour lesquelles l'incompréhension de l'expertise domine. La spécialité « Energie, écologie, société » (E2S), dont les enseignements n'ont pas encore été ouverts aux étudiants (il n'y a donc aucun « bilan ») et c'est la raison pour laquelle l'item « insertion professionnelle » n'est pas expertisé) se voit ainsi reprocher le choix d'une structure des enseignements de « M2 suspendu » alors qu'elle ne revendique pas ce choix, et que ce dernier ne correspond pas à la SE proposée. Il est exact que la mention ne possède pas son M1 propre. Chaque spécialité s'appuie sur des M I associés en science dure pour la spécialité IPE, et d'une grande variété en sciences humaines et sociales pour E2S. Les spécialités et la mention sont le lieu où l'interdisciplinarité se construit avec des étudiants ayant les bases de leur discipline propre. Il s'agit d'une structure M1-M2 en « Y », somme toute très classique, et non d'une mention « suspendue ». Nous souhaiterions que les mentions et spécialités sans bilan puissent bénéficier d'une évaluation « au fil de l'eau » après au moins deux années de fonctionnement.

Quelques autres exemples significatifs méritent d'être rapidement évoqués.

Pour la licence de géographie, l'avis rendu par l'AERES a mis en évidence plusieurs points majeurs d'incompréhension. On a reproché la faible ouverture aux autres disciplines alors que 3 enseignements hors de la discipline sont proposés dès le L I. L'AERES évalue négativement un parcours Enseignement qui n'est pas proposé dans la maquette et qui semble avoir été confondu avec un parcours Majeure Géographie, Mineure Histoire destiné aux étudiants désireux de se familiariser avec les deux disciplines majeures des concours de l'enseignement d'Histoire/Géographie du secondaire et qui impose donc logiquement des UE optionnelles ET libres dans la diversité des enseignements d'histoire. Les dispositifs d'aide à la réussite, le suivi des étudiants, l'intérêt pour l'avenir des étudiants ont été jugés trop faibles. Pourtant, différentes initiatives ont été mises en place dans le cadre des enseignements de professionnalisation. Enfin, les efforts faits pour proposer des enseignements nouveaux et adaptés aux problématiques actuelles n'ont pas été relevés.

Pour la Psychologie, l'ambivalence de l'évaluation repose sur le paradoxe suivant : ce qui est reproché constitue dans un même temps ce qui a été évalué comme étant notre principale force. La licence et le master de psychologie, dont la très forte attractivité a été soulignée, reposent sur un projet pédagogique cohérent visant à former des psychologues cliniciens dont il est démontré aujourd'hui que l'insertion professionnelle est plus que louable. La formation délivrée en Licence est bien mono-disciplinaire, même si nous ne nions pas la spécificité de notre orientation clinique : la licence demeure généraliste avec notamment plus de 42% des enseignements de la L I réservés aux autres sous-disciplines de la psychologie.

Quant aux soit disant conséquences, on ne peut nous reprocher une absence de passerelles ou de débouchés clairement définis à l'issue de la L3 : l'UFR jusqu'à présent, avec l'aide des services centraux, n'a eu aucune difficulté à accompagner des réorientations qui restent exceptionnelles.

Le parcours tubulaire dénoncé par l'évaluateur allant de la licence au master est en réalité la raison principale de l'attractivité de nos formations au-delà de l'excellence scientifique et de la renommée de son corps enseignant (le projet pédagogique du Master a obtenu la note de A). En effet, la sélectivité de la licence, le sérieux du recrutement de l'équipe pédagogique mesurent la motivation et l'adéquation du projet de l'étudiant à notre formation. Nous rappelons le taux exceptionnel d'abandon en L1 de 6,85% (14 étudiants). Par ailleurs, c'est l'assurance une fois entré en licence d'obtenir un master de psychologie qui nous différencie des autres UFR de notre discipline. Nous rappelons que 96% de nos diplômés de M1 s'inscrivent en M2. 86% d'entre eux seront titulaires l'année suivante du titre de psychologue clinicien.

D'autres évaluations traduisent par contre bien souvent de réelles faiblesses structurelles qui nous ont conduits à des repositionnements portant sur les formations et sur les équipes. Le « retour d'expertise » a joué dans ce cas un rôle moteur extrêmement positif que nous tenons à souligner :

Par exemple, la maquette du Master Biogéosciences (BGS) de l'Université Paris Diderot va évoluer. L'objectif sera d'orienter le Master BGS sur les sciences de l'Environnement et l'écologie au sens large. Cette mention formera de nouvelles générations de scientifiques et de gestionnaires de l'environnement ayant une vision pluridisciplinaire du fonctionnement de la biosphère, en relation avec les composantes sociales, géologiques et biologiques des pressions anthropiques agissant sur l'environnement. Cette pluridisciplinarité nous permettra d'occuper une niche dans ce domaine qui est très peu représenté dans les autres Universités d'Ile-de-France (via des aspects tels que l'ingénierie de l'environnement, la géobiologie, l'approche sociale et géographique des problématiques environnementales), car elle se distinguera des formations Franciliennes déjà existantes en écologie fondamentale et biologie évolutive.

La SE de ce futur Master sera centrée sur les aspects pluridisciplinaires par essence de l'analyse et de la gestion des écosystèmes et de l'environnement. Ce Master déclinera cette pluridisciplinarité en proposant en M1 deux parcours :

- le parcours Géobiologie, représentant l'interface entre les sciences de l'Environnement et les sciences de la Terre, qui débouchera sur le M2 spécialité Recherche "Géochimie, Géobiologie et Environnement" de l'IPGP - Paris Diderot et ensuite sur l'ED de l'Institut de Physique du globe de Paris Diderot ;
- le parcours Environnement, avec deux colorations suivant que les étudiants se destinent ensuite à la spécialité de M2 "Ingénierie biologique pour l'Environnement" de l'UPEC, ou bien à la spécialité de M2 "Espace et Milieux" de Paris Diderot (cette dernière coloration permettant également une passerelle vers le M2 Approche Interdisciplinaire des Energies de demain, spécialité "Energie, Ecologie, Sociétés" de Paris Diderot). La coloration « Espace et Milieux » représentera l'interface entre l'environnement, l'écologie et les sciences sociales, en étant centrée sur des formations à la gestion des territoires et des ressources ; la coloration « Ingénierie biologique pour l'environnement » représentera l'interface entre l'environnement et l'ingénierie écologique, l'agronomie et les biotechnologies.

La mention Santé publique prend également en compte les propositions pertinentes des experts et propose dans ses réponses la fusion de deux spécialités, et la modification de l'intitulé d'une autre spécialité.

Au total, l'Université Paris Diderot reste évidemment très satisfaite de l'évaluation positive de l'AERES pour l'ensemble de son offre de formation. Une large part de ce succès repose certainement sur de nombreuses co-habilitations réussies dans le cadre de Sorbonne Paris Cité, mais aussi avec les établissements voisins (IPGP, UPI, UP4, UP6, UPII, UPI2, ENS, Polytechnique, Observatoire, CNAM) qui permettent de construire des formations réunissant les meilleures expertises. Un fort adossement à la recherche reste un atout déterminant dans l'élaboration de notre offre de master. De nombreuses spécialités à finalité plus professionnelle ou indifférenciée, fonctionnant pour la plupart en apprentissage par alternance, présentent des niveaux d'insertion professionnelle élevés. Elles contribuent, avec nos spécialités recherche au très remarquable positionnement scientifique et socio-économique de nos mentions de Master, qui remporte 89% de A+ et de A

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Vincent Berger



EVALUATION DES DIPLOMES : LP – Vague D

ACADEMIE : PARIS

Etablissement déposant : Université Paris Diderot

Etablissement(s) co-habilité : -

Spécialité : Métrologie Qualité et Sécurité Industrielle (MQSI)

Dénomination Nationale : Gestion de la Production Industrielle (GPI)

Demande N° : S3LP140006612

Rappel des points forts / points faibles / recommandations / notation

• Points forts :

- Le pilotage de la spécialité, un projet pédagogique bien structuré.
- La meilleure insertion professionnelle suite à la généralisation de l'apprentissage.
- Le bon taux de réussite.

• Points faibles :

- Des taux de réponse aux enquêtes d'insertion moyens.
- L'absence de réflexion et de moyens pour l'accession à des publics à contraintes particulières.
- L'absence de passerelle spécifique L2 vers LP MQSI.
- Aucune validation des acquis de l'expérience (VAE).

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de mettre en place d'un plan d'actions pour l'accessibilité des publics à contraintes particulières dans le respect des objectifs 2015 pour les personnes recevant du public. Il serait souhaitable d'améliorer les taux de réponse aux enquêtes d'insertion et d'encourager la VAE.

Enfin, il conviendrait de veiller à l'insertion professionnelle immédiate, bien que des mesures aient déjà été prises en ce sens par la généralisation de l'apprentissage en 2009, le taux de poursuite d'études restant relativement élevé.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle (A+, A, B, C) : A
- Lien avec les milieux professionnels (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : A

Recommandations émises :

« Il conviendrait de mettre en place un plan d'action pour l'accessibilité des publics à des contraintes particulières dans le respect des objectifs 2015 pour des personnes recevant du public » :

En septembre 2014, l'IUT s'implantera sur la zac Pajol (18ème arr. de Paris). Les ouvrages constitutifs de la construction, sous maîtrise d'œuvre Région, satisferont notamment aux dispositifs réglementaires issus de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui

Tél +33 (0) 1 57 27 55 10
Fax +33 (0) 1 57 27 55 11
secretariat:president@univ-paris-diderot.fr
www.univ-paris-diderot.fr

Adresse Postale
Présidence
Grands Moulins
75205 Paris Cedex 13



rend obligatoire la mise en accessibilité des établissements recevant du public à l'échéance de 2015.

« Il serait souhaitable d'améliorer le taux de réponse aux enquêtes d'insertion et d'encourager la VAE » :

S'agissant du taux de réponse aux enquêtes locales, les % se situent entre 64 et 83% sur les années concernées par l'évaluation. S'agissant du taux de réponse aux enquêtes nationales DGESIP, le taux de réponse reste effectivement à améliorer (entre 33% et 62%). Conscient de la marge de progression, le secrétariat pédagogique initialement seul en charge de l'enquête est désormais aidé dans ses démarches par un enseignant.

S'agissant de la VAE, la VAE fait partie intégrante des préoccupations et objectifs de la licence professionnelle GPI-MQSI. Elle figure dans les modalités d'accès à la certification (Résumé du descriptif de la certification –Fiche RNCP). Si peu de candidats se sont présentés sur les années relevant de l'évaluation, on peut indiquer qu'en 2012, après 10 mois de préparation et de suivi par des enseignants de la LP avec le soutien administratif du service FC de l'université, un candidat a été reçu à une VAE totale avec mention très bien. Depuis début 2013, un autre candidat effectue les démarches nécessaires à une validation totale.

« L'absence de passerelle spécifique L2 vers LP MQSI » :

Les candidatures issues de L2 de l'établissement sont rares, même si les quelques admissions de L2, notamment de l'établissement, ont été très positives par le passé. Au niveau de la formation, des actions sont en cours (décrites dans le rapport d'évaluation). Des actions incitatives pilotées par l'université seront cependant nécessaire sur ce point à l'attention des L1, L2 pour promouvoir les LP de l'établissement dans leur ensemble et pour présenter les atouts d'une formation professionnalisante à insertion immédiate.

« Il conviendrait de veiller à l'insertion professionnelle immédiate » :

L'équipe pédagogique et le conseil de perfectionnement de la LP ont été amenés à mettre en place des actions correctives pour répondre aux exigences de l'insertion professionnelle immédiate. Certaines sont effectives, d'autres en cours (décrites dans le rapport d'évaluation). L'accent est notamment mis sur les critères de recrutement (motivations et projets des étudiants). Réagissant à la problématique de la poursuite d'études dans le contexte d'une conjoncture économique défavorable qui perdure, le Conseil a par ailleurs souhaité que la formation puisse rapidement initier une ouverture aux contrats de professionnalisation associés à l'introduction d'une certification de qualification professionnelle inter-branches. Une première analyse de ces démarches montre une amélioration de l'insertion, dans la mesure où la totalité des diplômés LP GPI MQSI 2012 en recherche d'emploi à la sortie de la LP sont en emploi 4 mois après l'obtention de leur licence.



Vincent Berger